

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mais où est donc passé le Secrétariat d'Etat à la Consommation ?

**Le nouveau gouvernement à peine nommé, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie reçoit ce lundi 23 mai à Bercy les représentant-es du Medef, de la CPME, du bâtiment ou encore de la grande distribution pour parler pouvoir d'achat. Bruno Le Maire a déjà affirmé que la protection des Français-es face à la hausse des prix serait « la priorité » du gouvernement ? Mais quelle est alors la place de la protection des consommatrices et des consommateurs dans la liste de ses priorités.**

**SOLIDAIRES CCRF & SCL, premier syndicat de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, voit dans l'absence de Secrétariat d'Etat à la consommation un signe du manque d'engagement du gouvernement pour ce qui relève du quotidien des Françaises et des Français, alors que les scandales alimentaires se succèdent et que les prix flambent. Bref, « un gouvernement pour agir », mais au bénéfice de qui ?**

#### A la recherche du ministère disparu...

Le portefeuille ministériel chargé de la consommation est créé en mai 1974, et perdurera jusqu'en 2017, tantôt Secrétariat d'Etat tantôt Ministère délégué. Son rôle était de protéger les consommatrices et les consommateurs dans leurs actes quotidiens d'achat, un thème qui s'était progressivement imposé dans le débat public avec le développement du mouvement consumériste dans les années 1970.

Jusqu'en 2017 et sa disparition des compositions gouvernementales, ce portefeuille avait été marqué par 2 constantes :

- Jamais un quinquennat complet ne s'était bouclé sans qu'il y ait eu à un moment ou un autre de Secrétaire d'Etat ou de Ministre de la consommation ;
- Ces éclipses se sont toujours produites avec des gouvernements « de droite ».

#### Et la protection des consommatrices et consommateurs dans tout ça ?

Si les éditorialistes politiques tireront toutes les conséquences de ce deuxième point, SOLIDAIRES CCRF & SCL, dénonce l'absence de secrétariat d'Etat à la consommation dans le nouveau gouvernement. Le quinquennat Macron II va continuer sur la lancée du 1<sup>er</sup>, [qui s'est terminé avec la décision de retirer la Sécurité Sanitaire des Aliments \(SSA\) à la DGCCRF](#), relevant de Bercy, pour la confier au seul Ministère de l'Agriculture.

Le transfert de cette mission porte un coup très dur à la DGCCRF et au SCL et acte la séparation de la protection des consommatrices et des consommateurs entre ce qui relève de l'alimentaire et l'ensemble des autres missions.

Les scandales alimentaires se suivent (sous la présidence Macron : Lactalis, Buitoni, Kinder pour ne citer que les principaux) et « en même temps » les effectifs des services de contrôle baissent (en 5 ans, environ 170 équivalents temps plein détruits à la DGCCRF pour même pas 2.600 restants, une trentaine d'emplois supprimés au Service Commun des Laboratoires qui regroupe les laboratoires de Bercy, avec moins de 400 collègues.).

Qui va donc défendre les droits des consommatrices et des consommateurs, et les services de l'Etat chargés de les faire respecter ?

**Contacts : Roland GIRERD 06.89.56.20.69 / Emmanuel Paillusson 06.66.28.91.92**